

N°1474

du 14
Septembre
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**TRANSPARENCE ET MENACES
SÉCURITAIRES DES
SIÈGES DES PARLEMENTS**

P.3

La 5^e conférence des présidents des
Assemblées à la recherche de l'équilibre

LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

P.4

Yark demande à ses pairs du Conseil de l'Entente à prendre
exemple sur la loi togolaise

DÉCENNIE DES RACINES AFRICAINES ET DE LA DIASPORA

P.4

Robert Dussey réclame plus de célérité

AMBITIONS DE HUB RÉGIONAL

P.3

Le port autonome de Lomé enclin à minimaliser ses coûts



La Direction Générale du Port Autonome de Lomé

Toujours porté à faire valoir sa position de hub sous régional en matière de logistique, le Port autonome de Lomé (PAL) veut désormais jouer sur les coûts de ses services. Sa position idéale de "couloir équidistant" qui dessert les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali et Niger) ne suffit pas. Dakar et les voisins immédiats de Tema, Cotonou et Abidjan risquent de faire du tort à ses ambitions. La trouvaille, c'est de jouer sur le coût des services du PAL. En prenant Tema et Cotonou comme référence.

P.3

GRATUITÉ POUR L'ANNÉE-SCOLAIRE 2021 - 2022

Les frais parallèles de 3.000 F et 5.000 F sont maintenus

Nécrologie

Noviti Atchina Mensah-kanlih alias Gaglo nous a quittés

L'ex-employé de la BTCI était le symbole du théâtre ou du cinéma togolais dans les années 1980, et était très célèbre.

Noviti Atchina Mensah-kanlih alias Gaglo, Mouvi le costaud, connu publiquement sous les noms des personnages qu'il a incarnés, est décédé le 12 septembre dernier. Il était malade depuis plusieurs mois.

L'homme est devenu une célébrité du théâtre à la télé avec des



pièces comme L'Argent cette peste du Togolais Koffi Gomez et Le fusil de l'auteur camerounais Patrice Nde?di Penda, jouées vers la fin des années 1980. Il en récolta une célébrité légendaire, au point de voler la vedette aux vrais acteurs professionnels.

Il n'était pourtant qu'un employé de la BTCI. Mais l'homme au visage à la Luis de Funès, était un as des scènes en tant qu'acteur ama-

teur. Il réunissait la troupe des 3A dans le sous-sol de la banque pour les répétitions.

Il ajouta à son arc une unique chanson, Emouvi le costaud. Une chanson de variété qui tint le hit pendant des années. Bien d'acteurs et d'artistes ont témoigné de leur sympathie à l'égard du disparu.

Après sa retraite, il a tenté de plus ou moins de réussites de renouer avec la scène.

Cinéma

Deux films togolais retenus par le labo Ouaga film lab 2021

L'équipe du Ouaga Film Lab a le plaisir d'annoncer la sélection des projets pour sa 6ème édition, qui se tiendra du 13 au 20 octobre 2021, à Ouagadougou, en partie pendant le 27ème FESPACO (du 16 au 23 octobre), afin que les participant-e-s puissent également bénéficier du dynamisme, de l'énergie et des professionnel-le-s présent-e-s lors de ce grand rendez-vous du cinéma africain.

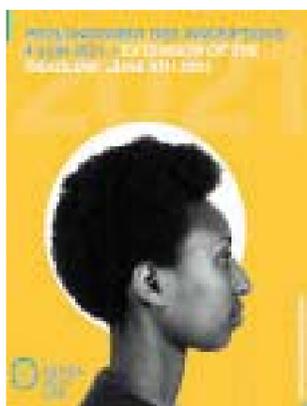
Sur la centaine de candidatures reçues à l'issue de l'appel à projets lancé en mars 2021, venant de 25 pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et des Grands Lacs, le comité de sélection du Ouaga Film Lab a sélectionné les 10 projets

suivants :

- 6 documentaires et 4 fictions.

Le film documentaire Kamina, la cité oubliée, projet documentaire d'Amanou YELEBO (Togo), figure parmi les projets retenus. Il en est de même de Wefoh, projet de fiction de Beola TOUGGOURT (Togo), produit par Noukpo WHANNOU - " Olaolu SDC ".

Le OUAGA FILM LAB #6 est organisé en étroite collaboration avec la DGCA, Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (Burkina Faso), le CNC, Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (France), le Groupe Ouest (France), l'Institut Français (IF Paris, IF Burkina Faso, la Fabri-



que des cinémas du Monde, la Cinémathèque Afrique), le FOPICA (Sénégal), le Fespaco (Burkina Faso), le Festival international de

film documentaire d'Agadir au Maroc (FIDADOC), le Medienboard Berlin-Brandenburg (Allemagne), Sud Ecriture (Tunisie), l'Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine - ALCA (France), le Centre des écritures cinématographiques CECI du Moulin d'Andé (France), l'International Documentary Film festival Amsterdam - IDFA (Pays-Bas), Documentary Africa - DocA (Kenya), le Durban Film Market/Talent Durban (Afrique du sud), Les Ateliers de l'Atlas/Festival international de films de Marrakech (Maroc), Red Sea, CiniDB (Allemagne), World Cinema Fund Africa (Allemagne).

Coronavirus

Les lieux culturels fermés pour un mois

En raison de la recrudescence du variant Delta, les lieux culturels et de cultes religieux sont fermés du 10 septembre au 10 août, d'après un communiqué du Gouvernement. "La situation épidémiologique est

alarmante et ne cesse de se dégrader ceci en raison de la présence majoritaire du variant delta dans notre pays", indique le gouvernement dans un communiqué publié au terme d'un conseil ministériel tenu

jeudi.

La mesure arrive comme une punition pour le monde culturel, qui sort à peine la tête de l'eau après plusieurs mois des mêmes mesures restrictives du secteur.

Mais certains artistes espèrent une rapide diminution des cas pour que la mesure soit levée et une reprise certaine des activités culturelles.

Numérique

Pour son 10e anniversaire, Sci-Hub ouvre les accès à plus de 2 millions d'articles

Mise en ligne depuis une chambre d'étudiante par Alexandra Elbakyan, la plateforme Sci-Hub a gardé, en 10 ans d'existence, un fonctionnement relativement artisanal. Et pourtant, le site est devenu l'un des ennemis déclarés de l'édition scientifique internationale, puisqu'il contourne les limitations d'accès aux articles scientifiques, revendiquant une " science accessible à tous "

10 ans d'existence et plusieurs dizaines d'URL : depuis sa création, la plateforme Sci-Hub mène un véritable jeu du chat et de la souris avec les éditeurs scientifiques et les autori-

tés. Les premiers, déplorant le piratage des articles de leurs revues scientifiques, demandant aux seconds de bloquer la plateforme dans différents pays.

En France, depuis avril 2019, l'accès à la plateforme est plus ou moins compromis, après une décision de justice du tribunal de grande instance de Paris. Or, le recours à des sites miroirs permet à Sci-Hub de rester en ligne, et de garantir un accès à ses ressources à la communauté scientifique.

Sci-Hub, véritable Pirate Bay de la science, est limpide dans son utili-

sation : l'URL d'un article ou son identifiant DOI suffisent pour accéder à une version gratuite et libre d'utilisation, sans avoir à se soucier d'un quelconque abonnement ou d'un achat.

Alors étudiante, Alexandra Elbakyan a créé Sci-Hub en constatant que la plupart des articles et résultats de recherches qu'elle souhaitait consulter se trouvaient derrière des restrictions d'accès. Un certain volume de ressources scientifiques, publié dans des revues payantes, sont en effet accessibles uniquement après achat, ou si la bibliothèque de

l'université de l'étudiant a réglé les frais d'abonnement.

La création de Sci-Hub s'inscrit dans un contexte particulier, où une partie de la communauté scientifique et des bibliothèques d'université dénoncent l'inflation continue des coûts d'accès aux résultats de la recherche, ainsi qu'une valeur ajoutée parfois faible des éditeurs, par rapport au travail fourni par les chercheurs.

Créée le 5 septembre 2011, la plateforme Sci-Hub a célébré ses 10 ans en ajoutant 2,3 millions d'articles à sa base, réunissant ainsi près de 88 millions de documents.

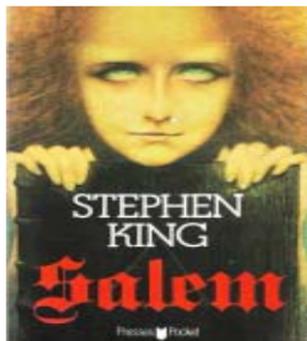
Adaptation

Le roman culte de Stephen King, Salem, adapté pour le cinéma

Après une première adaptation en mini-série en 2004 pour la chaîne américaine TNT, le deuxième roman et best-seller de Stephen King, Salem, sorti en 1975 va bénéficier d'une adaptation pour le cinéma. À la manœuvre, le maître de l'horreur James Wan qui sera pour l'occasion à la production. Le réalisateur des deux premiers Insidious et de Conjuring laissera les rênes de la réalisation à

Gary Dauberman, également au scénario.

Gary Dauberman avait déjà été au script des adaptations à succès de Ça Chapitres 1 et 2, en 2017 et 2019 pour New Line. La société de production américaine devrait également porter à l'écran Marche ou Crève, toujours du maître de l'horreur en littérature. Le scénariste a été choisi, après avoir fait ses débuts en tant que réalisateur



en 2019 avec le grand succès au box-office, Annabelle : La Maison du mal, toujours pour New Line.

Au casting, plusieurs noms ont d'ores et déjà été annoncés : Lewis Pullman, fils de l'acteur Bill Pullman, mais également Mackenzie Leigh, Bill Camp, Spencer Treat Clarke, Alfre Woodard et William Sadler.

AZIMUTS INFOS

La plus grande étude sur la sécurité du vaccin Pfizer livre ses conclusions

À partir des données recueillies auprès de la population israélienne, le Clalit Research Institute livre une étude de grande ampleur sur la sécurité du vaccin Pfizer et réaffirme les bénéfices de la vaccination.

Le Clalit Research Institute en Israël, avec l'aide de l'université d'Harvard, a analysé l'une des bases de données médicales les plus fournies du pays pour réexaminer la sécurité du vaccin de Pfizer. Les essais cliniques de phase 3 sont soumis à des règles strictes et les cohortes de volontaires ne sont pas toujours représentatives de la population naturelle.

De plus, ils sont limités par la taille et ne sont pas assez puissants pour mettre en lumière certains effets secondaires très rares ou propres à une catégorie d'âge. C'est ce qu'il s'est passé pour la myocardite. Aucun cas n'avait été détecté lors des essais cliniques de phase 3 des quatre vaccins autorisés. Les cas ont été rapportés après coup, lorsque le vaccin a été largement administré dans la population générale.

Ici, ce sont 1,7 million de données médicales anonymes, collectées par le Clalit Health Service, le principal organisme de santé d'Israël, qui ont été étudiées pour estimer le risque relatif d'apparition d'un événement secondaire suite à la vaccination dans une population naturelle.

La vaccination augmente le risque de certaines affections...

Les scientifiques ont procédé comme suit. Chacune des 884.828 personnes vaccinées s'est vue attribuer un "match", une personne non vaccinée au profil socio-démographique équivalent. Chaque duo a été suivi pendant 42 jours. Si une personne reçoit le vaccin durant le suivi, elle passe dans le groupe vaccinal et on lui attribue un nouveau match. L'étude se focalise donc sur les effets secondaires post-vaccinaux à moyen terme. Les réactions directement liées à l'injection du vaccin, comme la fièvre, les douleurs musculaires et les érythèmes n'ont pas été suivies, tout comme les effets à long terme.

Leurs résultats indiquent que la vaccination est liée à un risque accru de myocardite (2,7 cas pour 100.000 vaccinés), d'appendicite (5,0 cas pour 100.000 vaccinés), d'une récurrence du virus de l'herpès (15,8 cas pour 100.000 vaccinés) et de lymphadénopathie, ou plus simplement des ganglions lymphatiques gonflés (78,4 cas pour 100.000 vaccinés).

...et le SARS-CoV-2 plus encore

La vaccination et ses risques associés sont à mettre en parallèle avec cette période pandémique où le risque d'être infecté par le SARS-CoV-2 est important. Le Clalit Research Institute a donc comparé le risque relatif d'apparition des mêmes effets secondaires entre des personnes infectées par le SARS-CoV-2 et des personnes non infectées. Comme précédemment, chacun des 173.106 infectés a été suivi en même temps qu'un non-infecté au profil similaire.

Il apparaît que parmi les effets secondaires du vaccin Pfizer, seul le risque relatif de myocardite est plus important chez les infectés, 11 cas pour 100.000. La Covid-19 ne semble pas augmenter le risque d'appendicite, de récurrence du virus de l'herpès ou de lymphadénopathie.

En revanche, le virus augmente significativement le risque d'autres conditions que la vaccination ne déclenche pas et qui sont bien plus sévères. On peut citer, l'arythmie cardiaque, les thromboses veineuses profondes, les embolies pulmonaires ou encore des lésions rénales.

Si le vaccin augmente bien l'incidence de certains effets secondaires, ils sont pour la plupart modérés, en dehors de la myocardite qui peut représenter un risque réel pour la santé. Ce problème est le plus fréquent chez les hommes jeunes, une population pour laquelle le pronostic est bon.

Au contraire, comme le notent les scientifiques dans leur étude, " l'infection par le SARS-CoV-2 est elle-même un facteur de risque très important de myocardite, elle augmente considérablement le risque de plusieurs autres événements indésirables graves ".



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

NATIONALE

AMBITIONS DE HUB REGIONAL

Le port autonome de Lomé enclin à minimaliser ses coûts

Jean AFOLABI

Toujours porté à faire valoir sa position de hub sous régional en matière de logistique, le Port autonome de Lomé (PAL) veut désormais jouer sur les coûts de ses services. Sa position idéale de « couloir équidistant » qui dessert les pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali et Niger) ne suffit pas. Dakar et les voisins immédiats de Tema, Cotonou et Abidjan risquent de faire du tort à ses ambitions. La trousse, c'est de jouer sur le coût des services du PAL. En prenant Tema et Cotonou comme référence.

Pierre Laporte, alors directeur des Opérations de la Banque mondiale pour le Togo, disait en mai 2017 que :

« L'économie togolaise est ouverte aux échanges internationaux et, grâce à sa situation géographique et ses infrastructures portuaires, le pays est une voie d'accès idéale aux marchés régionaux et internationaux et peut en outre servir de pôle logistique et de transport pour la sous-région ». Mais les autorités publiques n'ont aucune envie de dormir sur leurs lauriers.

Aussi, le gouvernement togolais vient-il de commander une étude d'évaluation des coûts de passage des marchandises au Port autonome de Lomé. Les manifestations d'intérêts ont même été déjà bouclées le 3 septembre dernier par le ministère de la Planification du développement et de la coopération. Reste à désigner le consultant par les règles du marché public. Celui-ci devra être minutieux et précis : collecte et analyse des données (différents tarifs des agences et prestataires intervenant dans le passage portuaire et, éventuellement, compléter avec des dossiers de facturation par des transitaires pour vérifier différents cas de figure pour les trafics) et rencontre avec les acteurs en un premier temps. Suivis du dépouillement, et l'analyse des données ; en identifiant les acteurs et les tarifs appliqués. Et identifier les fondements juridiques des tarifs pratiqués par chaque acteur ; identifier les facteurs qui influencent les coûts de passage et analyser les indicateurs de performance qui en découlent (temps de séjour en rade, temps

de séjour à quai, temps d'enlèvement des marchandises, délai de route, cadences opérationnelles, taux de disponibilité des quais et des équipements, etc.) ; recenser les tarifs pratiqués dans au moins deux ports concurrents de la sous-région (Tema et Cotonou). Et dans un second temps, faire une évaluation et des recommandations à partir des données collectées sur les différents tarifs auprès des acteurs identifiés. Il est demandé au cabinet de faire une analyse et une interprétation de tous les paramètres devant permettre la minimisation du coût de passage portuaire à Lomé.

La mission sera réalisée par un consultant individuel ayant des compétences avérées en gestion maritime et



portuaire. La durée prévisionnelle d'exécution de la mission est d'environ 40 hommes/jours étalés sur une période maximale de trois (3) mois.

Selon la Banque mondiale, le Togo a considérablement amélioré la performance de ses services logistiques ces dernières années, mais d'autres perfectionnements sont nécessaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Des améliorations supposées être apportées par le nouveau **Projet de facilitation du commerce et de compétitivité des services logistiques (PFCCSL)**, convenu le 4 mai 2017 avec la Banque et qui devrait introduire des critères clairs pour professionnaliser le transport routier et les services logistiques et appuyer les réformes destinées à faciliter les échanges et réduire les délais d'immobilisation dans les ports, ainsi que les délais de transit. Le projet vise plus précisément à améliorer le cadre juridique et réglementaire régissant le secteur du transport et de la logistique. Il soutiendra également le renforcement des capacités des acteurs logistiques et la mise en place de formations pour plusieurs fonctions de services. Il financera par ailleurs, des instruments de crédit-bail (leasing) pour renouveler les véhicules et moderniser ainsi la flotte de camions.

Le nouveau projet entend également aider le Togo à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC – *Organisation mondiale du commerce* – sur la facilitation des échanges afin d'améliorer les services de logistique commerciale, d'optimiser les services douaniers d'en-

gagement pour les négociants et les opérateurs de services logistiques, de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et d'améliorer la gouvernance.

Un grand nombre d'opérateurs du secteur du commerce et de la logistique, publics comme privés, bénéficieront de cette nouvelle opération — des organismes publics aux sociétés de transport en passant par les chauffeurs routiers et d'autres professionnels de la logistique, souligne la Banque mondiale. Le projet induira également une baisse des coûts indirects supportés par la société au sens large, dus à la pollution, à la dégradation des infrastructures routières et aux accidents. Enfin, dans un secteur des transports encore majoritairement dominé par les hommes, les femmes, qui participent activement au commerce des biens de consommation et des fruits et légumes destinés aux citoyens, profiteront de retombées indirectes du projet, notamment, des transports moins chers et un meilleur accès aux marchés.

Ce projet s'inscrit dans la lignée des programmes nationaux et régionaux pour le transport et la facilitation des échanges. En permettant de diminuer le coût de la logistique commerciale, il aura des effets positifs sur la compétitivité des entreprises, le coût des services logistiques et l'accessibilité globale du secteur, et contribuera ainsi à réaliser le double objectif de la Banque mondiale, de mettre fin à la pauvreté et de promouvoir une croissance plus inclusive.

TRANSPARENCE ET MENACES SECURITAIRES DES SIEGES DES PARLEMENTS

La 5^e conférence des présidents des Assemblées à la recherche de l'équilibre

Les sièges des parlements devraient être l'endroit le plus ouvert au sein des institutions de la république. Emanation par excellence des populations, c'est le lieu par excellence de la démocratie et surtout de la participation populaire aux travaux des représentants du peuple. Mais de nos jours, cette institution, plus qu'aucune, fait face aux défis du terrorisme sous toutes ses formes, de la pandémie du coronavirus et des travers liés à l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux.

Eric J.

A la 5^e conférence des présidents des Assemblées nationales et parlements tenue à Vienne du 5 au 8 Septembre dernier, à laquelle la Présidente Yawa Tsègan a participé, la question a suscité un réel intérêt des participants. C'est d'ailleurs le panel modéré par la Présidente de l'Assemblée nationale du Togo qui en a discuté. « La réunion-débat sur l'ouverture, la transparence et l'accessibilité des parlements face au défi sécuritaire a suscité d'intéressants débats sur la question fondamentale qui était posée : comment trouver le bon équilibre ? », a laissé entendre Tsègan Yawa.

Comment trouver l'équilibre ? Grande question, surtout en ces temps où aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. La menace est réelle en tout temps et les parlements se doivent aussi de prendre des dispositions qui, à la limite, va l'encontre de leur essence même. C'est le dilemme exposé par le Président de l'Assemblée nationale du Niger Seini Oumarou. Il explique qu'en dépit du texte constitutionnel qui dispose que les débats parlementaires sont publics, dans le contexte actuel de nombreux parlements notamment ceux qui sont sur la ligne de front du terrorisme, sont assez souvent réduits à limiter l'accès de l'hémicycle au public et même de conduire leurs débats à huis clos. Seini Oumarou a indiqué que le Parlement du Niger a dû refuser tout accès aux visiteurs lorsque des rumeurs amplifiées d'attentats terroristes ont été propagées à travers le pays. Le Bureau de l'institution, en vertu du principe de précaution, avait engagé d'importants travaux de clôture pour mieux sécuriser le périmètre de l'Assemblée nationale qui, pendant plus de quatre décennies n'était entouré que d'un muret esthétique. « En de pareilles circonstances, comment maintenir la



synergie entre l'institution et le peuple, au nom duquel les débats se conduisent pour aboutir aux textes qui régissent la vie de tous ? Comment assurer une participation populaire active et responsable à l'enracinement du système démocratique, lorsque des institutions comme le parlement, qui ont vocation à vivifier ce système, sont obligées de se fermer progressivement au public ? », s'est-il demandé.

Le débat n'est pas tranché. Selon les responsables des parlements du monde, il est clair dans que l'équilibre à trouver entre le devoir de transparence et d'ouverture du parlement et la nécessité d'assurer la sécurité de ses membres est un exercice délicat. « Si l'ouverture présente de nombreux avantages, elle entraîne aussi quelques inconvénients, au premier rang desquels le risque sécuritaire, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des parlementaires », lit-on dans le rapport lu par Yawa Tsègan.

Il en a été de même, depuis l'apparition de la pandémie du coronavirus, avec l'application des mesures de restrictions diverses et l'adaptation aux circonstances imposées par la situation sanitaire. Beaucoup de parlements ont modifié leurs règlements pour permettre que le travail se fasse de ma-

nière hybride. Au Togo par exemple, les séances plénières se font avec la moitié des députés en alternance. Pour beaucoup, la pandémie a donné un coup d'accélérateur aux institutions parlementaires en leur permettant de devenir de plus en plus digitales. Chaque pays a tenté d'y faire face. Des idées ingénieuses ont été proposées pour assurer cet équilibre et maintenir ce lien avec le peuple. « La dématérialisation, par le biais de Télévision ou de Radio, voire de Vidéo à la demande parlementaire, permet aux parlementaires de garder le lien avec la population et de l'informer des travaux en cours », a dit la Présidente de l'Assemblée nationale du Togo.

L'autre menace, plus insidieuse, est celle de la cybercriminalité. A en croire le rapport du panel, tout le monde est unanime que les institutions sont à la traîne par rapport aux criminels cybernétiques. Les lois ne sont pas suffisamment à jour pour combattre la cybercriminalité et devront changer pour être plus efficaces. « Nous devons nous-mêmes, en tant que parlementaires, en tant que présidentes et présidents de parlement renforcer nos connaissances digitales et renforcer la protection numérique de nos institutions », a conseillé Yawa Tsègan. Sur le sujet, le Secrétaire général parlementaire de

l'APF, Jacques Krabal a, quant à lui, souligné la détermination commune des assemblées membres de l'APF à avoir une approche inclusive efficace. Inclusive entre les parlements et les exécutifs et transparente vis-à-vis des priorités retenues et des moyens humains, matériels et financiers alloués.

Rappelons que la délégation togolaise à ce sommet de Vienne dont le thème principal est : la promotion du leadership parlementaire pour un multilatéralisme plus efficace qui assure la paix et le développement durable, comprenait, outre la Présidente de l'Assemblée nationale, les députés Djossou Sémondji, Légézim Balouki et Nomagnon Akossiva Gnonoufia.

Yawa Tsègan a exprimé sa gratitude aux parlementaires pour le choix porté sur elle pour la modération du panel, un honneur qui rejailli sur son pays, le Togo. Elle n'a pas manqué de transmettre les salutations du Président de la République à la centaine de Présidents de parlements présents à cette rencontre.

GRATUITE POUR L'ANNEE-SCOLAIRE 2021 – 2022

Les frais parallèles de 3.000 F et 5.000 F sont maintenus

Fin août 2021, le gouvernement togolais a annoncé la gratuité des frais d'inscription et de scolarité pour le compte de l'année scolaire 2021-2022, dans les collèges et lycées d'enseignement public. La mesure sociale avec effet immédiat vise, disait-il, à « atténuer l'impact de la pandémie » sur les populations vulnérables et s'inscrit « dans la poursuite des actions de renforcement de la résilience des populations togolaise ».

Depuis cette annonce, les débats se sont enchaînés et beaucoup se demandaient ce qu'il en est des frais parallèles, très indispensables dans le fonctionnement des écoles primaires, collèges et lycées d'enseignement public. Hier 13 septembre, le ministre

Dodzi Komla Kokoroko sort (encore) une note de service y relative. « Dans le cadre de sa politique sociale, le gouvernement a rendu effective la gratuité des frais de scolarité dans l'enseignement préscolaire et primaire depuis une douzaine d'années et dans l'enseignement secondaire général et technique sur le compte de l'année scolaire 2021-2022. Toutefois, il nous est revenu, de manière récurrente, que des chefs d'établissement perçoivent des frais supplémentaires au-delà des plafonds des frais parallèles fixés comme suit : trois mille (3.000) francs Cfa pour le premier cycle du secondaire (collège) ; cinq mille (5.000) francs Cfa pour le second cycle du secondaire (lycée)

des enseignements général et technique. En conséquence, je rappelle que seuls les frais parallèles tels que fixés peuvent être perçus sur autorisation préalable du ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, et par dérogation, des structures éducatives déconcentrées. Aucun chef d'établissement ne doit exiger d'un parent d'élève, le paiement de frais supplémentaires ou spéciaux pour l'inscription aux examens, l'achat de tables-bancs, de fournitures, de matériels ou pour tout autre besoin. Tout contrevenant aux dispositions de la présente note de service s'expose à la rigueur des sanctions en vigueur », écrit le ministre.

Programme électricité pour tous, exécuté en Côte d'Ivoire

Le Togo veut le dupliquer dès 2022

Late Pater

Le ministre togolais chargé de l'Énergie et des mines, Mawunyo Mila Aziablé, a conduit une délégation de neuf personnes qui a séjourné en Côte d'Ivoire les 9 et 10 septembre 2021, renseigne le confrère en ligne *linfodrome.com*. Objectif : apprendre du Programme électricité pour tous (Pept), mis en œuvre dans ce pays voisin, pour le dupliquer au Togo. Tous les documents et informations leur ont été fournis et portent notamment sur le cadre institutionnel et réglementaire, le bilan de la mise en œuvre du Pept, les offres commerciales, les modalités de déploiement, le financement-recouvrement, le suivi-évaluation du Programme et le système d'échange et de transport d'énergie. «*Nous allons nous inspirer de la mise en œuvre réussie du Pept en Côte d'Ivoire. Et dans un cadre un peu plus large, nous allons discuter de toute la chaîne de l'électricité, à savoir la production, le transport et la distribution. L'idée, à terme, est de voir de quelle manière, on peut concrétiser la volonté des deux nations.*» Et l'officiel togolais d'annoncer que le lancement et l'opérationnalisation dudit programme au Togo sont prévus en 2022, surtout que la feuille de route y relative est déjà élaboré et que les études sont terminées.

En terre ivoirienne, la délégation



Le ministre Thomas Camara lors de l'audience avec Mme Mawunyo Mila Aziablé (Ph: DR)

togolaise, pour bien apprécier comment le Pept a été conçu et mis en œuvre, a visité des sites (dont le site du déploiement du Pept à Anono dans la commune de Cocody, le centre de conduite du réseau électrique (dispatching)) et des structures sous tutelle du ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie, à savoir Côte d'Ivoire-Énergies (Ci-Énergies), la Compagnie ivoirienne de l'électricité (Cie), la Direction générale de l'énergie (Dge) et l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (Anare-Ci). Sans oublier l'audience avec le ministre ivoirien, Thomas Camara.

Du côté ivoirien, le Pept ne fait pas débat. Démarré en octobre 2014, il a déjà permis, à la date du 30 juin 2021, à 1.079.234 ménages ivoiriens de profiter des bienfaits de l'électricité et de voir leurs conditions de vie s'améliorer. Le confrère précise que, pour la mise en œuvre du Pept, l'État ivoirien a

instauré, par une ordonnance du 24 octobre 2018, le Fonds Pept qui permet de préfinancer les raccordements des populations en échelonnant le paiement de leurs branchements sur une période allant de deux ans, pour les ménages les plus nantis, à dix ans, pour les populations à faibles revenus. Les remboursements effectués par les bénéficiaires, à partir de leurs achats d'électricité, sont utilisés pour financer de nouveaux branchements. Le Fonds Pept est financé par l'État ivoirien avec l'appui de partenaires financiers.

Le Togo ambitionne de réduire la dépendance en matière d'approvisionnement et favoriser l'accès des populations à des services énergétiques fiables et modernes et à un coût abordable. Ce qui passe par le renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique, pour pouvoir garantir l'accès à l'électricité à tous à l'horizon 2030.

N'ayant pas trouvé satisfaction dans le Fonds Covid-19 institué

Les grandes entreprises, aux besoins colossaux, devront patienter

Eric J.

Les opérateurs économiques membres du Conseil national du patronat (CNP-Togo) ont reçu la visite du ministre de l'Inclusion financière et de l'organisation du secteur informel, Mme Mazamesso Assih, le jeudi 9 septembre 2021 à la maison du Patronat sise à Lomé cité OUA. L'objet de la rencontre était de partager avec les responsables des associations professionnelles membres du CNP-Togo, les caractéristiques du Fonds Gouvernemental pour l'appui aux entreprises, encore appelé Fonds Covid-19. Accompagnée de ses collaborateurs, Madame la Ministre a fait la genèse de la mise en place de ce mécanisme de financement pour les Très Petites Entreprises (TPE), Moyennes Entreprises (ME), et Activités Génératrices de Revenus, qui a fait ses preuves auprès d'une centaine d'entreprises. L'institution financière partenaire de l'Etat togolais pour la mise en place de ce Fonds est Orabank. Ainsi, les entreprises de tous les secteurs d'activités peuvent solliciter un prêt dont le montant serait équivalent à 50% de leur chiffre d'affaires annuel et plafonné à 10 millions de francs Cfa. Le taux d'intérêt est de 5% pour une durée de remboursement de 3 ans.

Le président du CNP-Togo, M. Coami Sedolo Tamegnon, soucieux d'apporter une réponse aux entreprises en détresse depuis l'avènement de



M. Tamegnon (à gauche) et la ministre Assih (au milieu)

la Covid-19, a remercié la Ministre pour la bonne nouvelle dont elle est porteuse. «*La garantie étant la principale difficulté dans l'accès au financement, si l'Etat et une banque de la place s'unissent pour faire tomber cette barrière, le secteur privé togolais ne peut que saluer cette initiative et la soutenir.*», a-t-il martelé en substance.

Madame la Ministre s'est aussi prêtée à un jeu de questions-réponses avec les présidents des associations professionnelles qui ont soulevé plusieurs inquiétudes, notamment pour les entreprises ayant des besoins au-delà de ce que propose ce Fonds d'aide à l'instar des grandes entreprises. En répondant à ces préoccupations, elle a laissé entendre que plusieurs autres banques seraient en phase de s'associer à cette initiative en vue d'élargir la cagnotte. Toutefois, elle et son département sont en mission auprès de tous les acteurs du secteur privé pour recueillir, premièrement, les besoins des entreprises

et, ensuite, apporter des réponses efficaces dans la mesure du possible. Les grandes entreprises, avec des besoins colossaux, devront donc patienter et le ministère de l'Investissement pourrait prendre le relais quand les fonds sollicités atteindront le milliard. Avant de clore son propos, Mme Mazamesso Assih a présenté la Charte des PME/PMI qui vient clarifier la catégorisation des entreprises et a salué l'implication des points focaux du Patronat dans son élaboration.

Tout en prenant le mal en patience, le président du Patronat s'est dit rassuré par l'accompagnement que promet le Gouvernement, et espère que cette ouverture puisse augurer un début de relance économique. Il a promis, séance tenante, de contribuer à vulgariser la nouvelle Charte et a, in fine, réitéré ses vifs remerciements à l'Etat pour les efforts consentis en vue d'accompagner le secteur privé.

Source : Conseil national du patronat

Mutualisation des moyens de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux

Damehame Yark demande à prendre exemple sur la loi togolaise

Late Pater

Abidjan, 12 septembre 2021 (AIP) – Les ministres en charge de la sécurité et des frontières du Conseil de l'Entente de cinq États à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Togo et la Côte d'Ivoire ont appelé les Etats membres de ladite organisation à renforcer la coopération policière et judiciaire dans la lutte contre la cybercriminalité et la désinformation sur les réseaux sociaux en vue de mettre fin à l'expansion de fausses informations sur les réseaux sociaux à travers la mutualisation des moyens. Ils ont lancé cet appel lors de leur rencontre annuelle, samedi 11 septembre 2021 à Abidjan, sous la présidence du ministre en charge de la sécurité et de protection civile du Togo, le Général de brigade Damehame Yark, avec pour thème «*mutualisation des moyens de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux.*»

Au cours de cette rencontre, les ministres ont pris connaissance et approuvé les constats qui ont émergé des contextes nationaux relatifs à la désinformation sur les réseaux sociaux notamment l'expansion de fausses informations ou «*fake news*» qui deviennent, de plus en plus, un danger manifeste pour les sociétés tant au niveau de la sécurité que de la cohésion sociale ainsi que la complexité de la lutte contre ce phénomène, et adopté plusieurs recommandations. Il s'agit, entre autres, de la nécessité pour les Etats membres de disposer, à l'échelle communautaire, d'un cadre juridique harmonisé de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux, du partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les Etats et la décision de prendre, comme modèle de référence, la contribution remarquable de



Photo de famille des ministres, à Abidjan

la Direction de l'informatique et des traces technologiques (DITT) dans la lutte contre la cybercriminalité et la désinformation sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire, pour les autres Etats membres.

Le Général de brigade Damehame Yark a indiqué que, malgré les politiques dites de modération mises en œuvre par les firmes ou les entreprises qui opèrent sur les réseaux sociaux, force est de constater que ces dernières n'apportent pas de réponse satisfaisante à la problématique. «*Nos Etats se doivent donc d'explorer les voies et moyens nécessaires pouvant permettre de contrôler le contenu desdits réseaux et de réprimer, au besoin, tout comportement tendant à troubler l'ordre public.*» Pour ce faire, a-t-il souligné, «*nous devons disposer d'instruments juridiques adéquats, en prenant exemple sur le Togo qui a renforcé son arsenal juridique par l'adoption, entre autres, d'un nouveau code pénal, de la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité et qui stipule à son article 25 «quiconque communique ou divulgue par le biais d'un système informatique, une fausse information tendant à faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration de biens ou une atteinte aux personnes a été commise ou va être commise ou toute autre situation d'urgence est puni conformément aux peines pres-*

rites»». De même, l'article 28 de la loi sur la sécurité intérieure autorise à prendre un certain nombre de mesures collectives ou individuelles en cas d'«*actions de cybercriminalité faisant peser un risque, entre autres, sur les personnes physiques ou morales, sur les infrastructures critiques du pays ou sur l'économie nationale ou véhiculant de fausses nouvelles ou recourant à des manœuvres destinées à déstabiliser l'opinion publique*», a-t-il précisé.

Quant au ministre ivoirien de la sécurité et de protection civile, Vagondo Diomandé, en rappelant les violences qui ont éclaté le 19 mai 2021 à la suite des fausses informations sur les réseaux, il a fait remarquer que celles-ci, avec l'effet amplificateur des réseaux sociaux, sont devenues le nouveau fléau des temps modernes, source de morts. Pour lui, il est de leur responsabilité, en tant que gouvernants, de prendre le taureau par les cornes et c'est d'ailleurs le sens de l'organisation de cette rencontre à Abidjan, afin de trouver ensemble des voies et moyens d'une régulation à même de prévenir tout cas d'abus dans l'usage des réseaux sociaux aux conséquences dévastatrices.

La première session extraordinaire de la réunion annuelle des ministres en charge de la sécurité et des frontières du conseil de l'Entente, qui a débuté vendredi 10 septembre 2021 à Abidjan, a pris fin samedi 11 septembre 2021.

A la 2ème réunion du Haut Comité, Robert Dussey réclame :

Plus de célérité pour la «*Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine*»

Jean AFOLABI

Lomé, 13 septembre 2021 – Le ministre des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Prof. Robert Dussey, a présidé, ce lundi 13 septembre 2021, la deuxième réunion virtuelle du Haut Comité de la «*Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine*», après celle inaugurale du 10 juin 2021. Dans son propos introductif, le ministre Dussey a exhorté les membres du Haut Comité à la célérité dans la mise en œuvre de la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement relative à l'Agenda 2021-2031 de la «*Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine*». L'enjeu, a souligné le Ministre, c'est d'«*aller vite afin de répondre le plus rapidement possible aux aspirations des diasporas africaines et d'optimiser leurs contributions aussi bien au dévelop-*

pement des pays pris individuellement qu'à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine».

La rencontre a permis aux membres du Haut Comité de discuter des principaux axes de travail, des projets à inscrire à l'agenda et des mécanismes de financement des différentes initiatives et activités de la «*Décennie des racines africaines et de la diaspora africaine*». A ce titre, les participants ont unanimement salué l'annonce par le ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc de la décision de son gouvernement de soutenir les activités de la décennie par une enveloppe de 200.000 US dollars. La réunion a été l'occasion pour les participants de convenir des actions à mener à court et moyen terme afin de rendre le processus beaucoup plus inclusif notamment par l'implication des communautés afrodescendantes des Amériques, du Pacifique, des Antilles et des Caraïbes ainsi que des ac-

teurs non étatiques. La réunion a également demandé à la Commission de l'Union africaine, dans la perspective de la prochaine rencontre, de préparer une note conceptuelle reprenant les projets et initiatives en cours sur le continent ainsi que la liste des organisations les plus représentatives de la diaspora africaine et des communautés afrodescendantes.

Félicitant le Togo pour l'organisation de cette importante réunion, les participants ont réaffirmé leur engagement et leur disponibilité à accompagner le Togo et la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda de la Décennie.

Ont pris part à cette réunion, par ordre alphabétique des pays : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Gambie, Ghana, Maroc, Namibie, Tanzanie, Tunisie et Togo. La Commission de l'Union africaine a été représentée par la Vice-Présidente.

FOOTBALL/SENEGAL

Les travaux de réhabilitation du stade Demba Diop bientôt lancés

Les premiers coups de pioche pour la réhabilitation du stade Demba Diop, fermé à toute compétition depuis juillet 2017, vont être donnés entre octobre et début novembre, a annoncé à l'APS, Joseph Sambou, l'assistant en maître d'ouvrage de la Fédération sénégalaise de football (FSF).

Hervé A.

"Rien n'est bloqué, les procédures suivent leur cours normal et selon mes prévisions en tant que conseiller technique, le démarrage des travaux est prévu en fin octobre-début novembre", a assuré celui qui a été nommé il y a plus d'un an conseiller technique de la Fédération de football pour les infrastructures.

Evoquant cette infrastructure érigée au début des années 1960 pour les besoins des Jeux de l'amitié en 1963, l'expert rappelle qu'après les différentes études, il est avéré que la structure tient pour la réhabilitation.

"Nous avons fait toutes les étapes et actuellement, il ne reste que le dépôt par l'architecte choisi de l'avant-projet détaillé qui précède le choix du constructeur", a dit M. Sambou.

En plus d'être expert dans cette matière, Sambou est un dirigeant du football pour avoir été président de l'US Rail et de la Ligue régionale de football de Thiès.

Chargé d'interface de la Fédération pour ses travaux d'infrastructures



notamment avec le programme Forward de la Fifa, il a démarré son magistère avec le projet de réhabilitation du stade Maniang Soumaré de Thiès et des ligues régionales de Fatick, Kaloack et Kaffrine.

Au sujet de Demba Diop, il a fait savoir que l'évaluation de l'avant-projet sommaire avait fait passer le bud-

get de de la réhabilitation de cinq milliards et à cinq milliards et demi de francs afin d'en faire un stade moderne. Un montant que la Fédération va présenter à la Fifa.

"La Fédération va demander à la Fifa ce qu'elle peut donner, ensuite, il y aura ce que les sponsors peuvent apporter et la structure fédérale ce

qu'elle doit pouvoir financer sur fonds propres", a-t-il fait savoir.

Dans l'agenda mis en place, il est prévu une rencontre la semaine prochaine, entre le conseiller technique et la Fédération de football pour que cette dernière finalise la dernière partie des études afin de démarrer, a-t-il ajouté.

FRANCE

La plainte en diffamation de Deschamps contre Cantona invalidée en appel

Comme l'avait fait le tribunal correctionnel fin 2020, la cour d'appel de Paris a invalidé la plainte en diffamation de Didier Deschamps contre Eric Cantona, pour les propos du "King" avant l'Euro 2016.

Didier Deschamps accusait Eric Cantona de l'avoir diffamé à la veille de l'Euro 2016 quand il avait déclaré dans le quotidien britannique The Guardian que Karim Benzema et Hatem Ben Arfa n'étaient pas sélectionnés en raison de leurs origines.

En décembre 2020, le tribunal cor-

rectionnel de Paris avait déjà déclaré nulle sa plainte pour un motif de procédure. Il avait considéré que la manière dont était rédigée la plainte était de nature à "engendrer une incertitude quant à l'étendue des faits dont avait à répondre le prévenu", c'est-à-dire que les propos visés par la diffamation n'étaient pas clairement définis. L'entraîneur de l'équipe de France avait formulé un recours et la cour d'appel a donc confirmé le 9 septembre la décision de première instance.

"Monsieur Eric Cantona, qui a tou-

jours assumé les propos qu'il avait tenus par le passé, se félicite de cette victoire qui met un terme à une procédure qu'il estimait sans fondement", a affirmé dans un communiqué l'avocate de l'ancien joueur de Manchester United. L'avocat de Didier Deschamps, Carlo Alberto Brusa, n'a pas souhaité s'exprimer.

"Une chose est sûre, Benzema (exclu des Bleus à cause de l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, ndlr) et Hatem Ben Arfa (alors sur la liste des réservistes, mais non retenu, ndlr) ce sont les deux meilleurs joueurs en France

et ils ne joueront pas à l'Euro. Ce qui est certain également c'est que leurs origines sont nord-africaines. Donc oui, le débat est ouvert", avait déclaré Eric Cantona le 26 mai 2016.

"Deschamps a un nom qui sonne bien français. C'est peut-être le seul en France à avoir un nom aussi français. Personne ne s'est jamais mélangé avec personne dans sa famille. Comme les Mormons en Amérique", avait-il ajouté. Didier Deschamps avait alors immédiatement déposé plainte pour diffamation.

OLYMPISME

La justice suisse envoie Sheikh Ahmad dans les cordes

Reverra-t-on un jour Sheikh Ahmad al-Fahad al-Sabah promener sa silhouette trapue et distribuer sourires et poignées de main au sein du mouvement olympique ? Le dirigeant koweïtien, longtemps présenté comme l'acteur le plus influent du milieu, a encore reculé d'un pas. Il a annoncé via un bref communiqué de presse, envoyé en fin de semaine passée, sa décision de renoncer à sa dernière fonction d'officiel sportif, la présidence de l'Association des comités olympiques asiatiques (OCA).

La raison est judiciaire. Poursuivi devant le tribunal de Genève pour des soupçons de falsification dans une tentative présumée de complot contre le régime koweïtien, Sheikh Ahmad a été reconnu coupable. La sentence est tombée vendredi 10 septembre, au terme d'un procès débuté une dizaine de jours plus tôt. La justice suisse a retenu l'accusation déposée contre le Koweïtien et quatre autres personnes, dont l'un de ses assistants et son ancien avocat anglais.

Sheikh Ahmad a été condamné à



près de 14 mois de prison, plus 15 mois avec sursis. Il a annoncé faire appel de la décision du tribunal de Genève devant la Cour d'appel suisse. Mais, précise son communiqué, le dirigeant koweïtien renonce temporairement à la présidence de l'OCA.

"Je sais que je n'ai rien fait. Je vais attendre l'appel et la reconnaissance de mes droits, a déclaré Sheikh Ahmad en quittant le tribunal avec ses avocats. Je n'arrêterai jamais parce que

j'ai la conviction d'être innocent".

Les faits remontent à l'année 2013. Cette année-là, Sheikh Ahmad a présenté aux autorités koweïtiennes des séquences vidéo montrant un ancien Premier ministre, Sheikh Nasser al-Mohammed al-Sabah, et un ex-président du parlement, Jassim al-Kharafi, élaborer en secret es plans d'un coup d'état contre le régime en place. Si les faits s'étaient avérés exacts, les deux hommes risquaient la peine de mort pour

trahison.

Sheikh Nasser al-Mohammed al-Sabah et Jassim al-Kharafi ont riposté en portant plainte contre Sheikh Ahmad et quatre de ses présumés complices. Ils accusaient les cinq hommes d'avoir truqué les images et fabriqué de fausses vidéos.

A Genève, le panel des trois juges suisses a estimé que les cinq hommes avaient participé à une mise en scène. Il les a reconnus coupables des faits. La peine prononcée est même plus sévère que celle demandée par le procureur général, qui réclamait six mois de prison ferme plus deux ans avec sursis.

Depuis sa mise en examen prononcée en novembre 2018, Sheikh n'a jamais dévié de sa ligne de défense. Il s'est toujours déclaré innocent des accusations de trucage. Il a maintenu du premier au dernier jour avoir été convaincu de l'authenticité des vidéos accusant Sheikh Nasser al-Mohammed al-Sabah et Jassim al-Kharafi. En 2015, il avait même présenté des excuses publiques pour son mépris à la télévision koweïtienne.

BREVES

Une ministre au comité exécutif

Elle en a fait l'annonce elle-même : Roxana Maracineanu, la ministre française des Sports, entrera l'an prochain au comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). "La France va intégrer l'instance de direction de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Je siégerai au sein du comité exécutif à partir du 1er janvier 2022 et pour trois ans, a-t-elle expliqué en fin de semaine passée lors d'une conférence de presse. La France représentera les pays européens dans leur ensemble. Nous avons la volonté de travailler sur la gouvernance de l'AMA. Nous voulons continuer le chantier qui a démarré en France avec Marie-George Buffet (ministre des Sports de 1997 à 2002), puis s'est poursuivi avec Valérie Fourneyron (ministre des Sports entre 2012 et 2014). Et affirmer la volonté de la France d'avoir une présence et des actions dans la lutte contre le dopage."

Le retour d'un représentant français au comité exécutif de l'AMA interviendra moins de trois ans avant les Jeux de Paris 2024. Présidé par le Polonais Witold Banka, le comité exécutif de l'AMA est composé de 14 membres, avec une présence égale des représentants du mouvement olympique (5) et des autorités publiques (5).

Dix ans de suspension pour un judoka algérien

La Fédération internationale de judo (IJF) a infligé au judoka algérien Fethi Nourine, et à son entraîneur Amar Benkhlef, une suspension de 10 ans chacun de toutes les compétitions, nationales ou internationales. Selon le communiqué de l'IJF, les deux hommes sont accusés d'infraction aux règles de la Charte olympique.

Il est reproché au judoka algérien d'avoir refusé de s'affronter un adversaire israélien lors du tournoi des Jeux de Tokyo. Fethi Nourine n'en a pas fait mystère : il s'attendait à être lourdement sanctionné et s'était préparé à ne plus jamais pouvoir combattre en compétition. Mais l'Algérie s'est montrée plutôt offensif face aux médias au moment de réagir à la décision de l'IJF. "Je m'attendais à une telle sanction, a-t-il expliqué.

Les instances internationales du judo m'ont sacrifié pour faire peur aux autres athlètes afin que ça ne se reproduise plus. Le malheur est que la Fédération algérienne de judo ne m'a pas apporté son soutien. Ses responsables ont préféré soutenir la Fédération internationale. De son côté, le ministre algérien de la Jeunesse et des Sports, Abderrezak Sebgag, a qualifié la sanction infligée au judoka et à son entraîneur de "très injuste".

Carlos Queiroz nommé sélectionneur !

La Fédération égyptienne (EFA) a tenu parole. Lundi, l'instance a limogé le sélectionneur Hossam El-Badry après une entame dans les éliminatoires du Mondial 2022 correcte sur le plan comptable (4 points en 2 matchs) mais préoccupante dans le contenu. L'EFA s'était alors donnée 48 heures pour lui trouver un successeur et elle a annoncé ce mercredi la nomination de Carlos Queiroz sur le banc des Pharaons !

Le Portugais était libre depuis son départ de la sélection colombienne en décembre dernier au terme d'un passage rapide et décevant. Il s'agira de la deuxième expérience en Afrique pour l'ex-adjoint de Sir Alex Ferguson à Manchester United, qui est né à Nampula, alors Mozambique portugais, et qui a dirigé l'Afrique du Sud entre 2000 et 2002. Il avait notamment qualifié les Bafana Bafana pour la Coupe du monde 2022 mais avait démissionné quelques mois avant la compétition suite à l'échec en quart de finale de la CAN 2022.

Très expérimenté et courtisé notamment par l'Algérie lorsqu'il était à la tête de l'Iran (2011-2019), l'ex-sélectionneur du Portugal représente un gros coup, comme la Fédération égyptienne les aime, elle qui renoue avec les techniciens "latins" après le passage réussi de l'Argentin Hector Cuper (qualification pour le Mondial 2018 et finale de la CAN 2017) et celui raté du Mexicain Javier Aguirre (élimination en Bes de finale de la CAN 2019 à la maison). Alors que se profile le mois prochain une double confrontation contre la Libye, en tête du groupe éliminatoire au Mondial avec deux points d'avance, Queiroz sait ce qu'il lui reste à faire !

Beye assure l'intérim

Balayé à Annecy vendredi dernier (6-0), le Red Star a mis à pied ce lundi son coach Vincent Bordot. En attendant de trouver un nouvel entraîneur principal, le club de National a confié à Habib Beye la responsabilité du groupe.

Deux victoires pour quatre défaites, une gifle reçue à Annecy vendredi dernier (6-0), et une 15e place au classement de National... Candidat à la montée en Ligue 2, mais auteur d'un début de saison délicat, le Red Star a annoncé ce lundi la mise à pied de son entraîneur Vincent Bordot et de l'adjoint Jimmy Modeste. Et c'est Habib Beye, ancien joueur de l'OM et célèbre consultant TV, qui a pris en charge le groupe de manière temporaire.

"Ce lundi 13 septembre au matin, la direction du Red Star a notifié à Vincent Bordot et Jimmy Modeste, respectivement entraîneur principal et entraîneur adjoint du Red Star FC, leur mise à pied à titre conservatoire", est-il écrit sur le site du club de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), dans la banlieue nord de Paris.

En fin de contrat, Bordot avait été prolongé d'une saison fin mai par le Red Star, qui avait annoncé au même moment l'arrivée comme adjoint supplémentaire d'Habib Beye, qui continue en parallèle de passer ses diplômes d'entraîneur.

Ce dernier "continuer(a) à animer les séances d'entraînement du groupe professionnel" en compagnie de l'entraîneur des gardiens Faouzi Amzal et du responsable de la préparation physique Randy Fondelot, a précisé le Red Star.

Mais selon Le Parisien, Beye ne souhaite pas devenir numéro 1 dans l'immédiat, et un nouvel entraîneur devrait ainsi être nommé dans les prochains jours. Le quotidien régional cite les noms d'Oswald Tanchot, Réginald Ray, Pablo Correa et Karim Mokeddem.



LA TCE 2021



Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

200 FCFA

DOUBLE CHANCE
Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du tirage : Côte d'Ivoire

Date du tirage : vendredi 24 septembre 2021

NUL SI DÉCOUVERT

0-00000-000

200 FCFA

1- Gagne jusqu'à 500.000 FCFA au grattage!

2- Remporte un séjour à Abidjan et jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage!

3- Rafle jusqu'à 100.000 FCFA avec tes tickets non gagnants, au tirage des lots intermédiaires!

DATE DU TIRAGE : 24 SEPTEMBRE 2021

Conférence internationale sur la RSE au Togo

Rendez-vous les 16 et 17 septembre pour la 4^{ème} édition

Etonam Sossou

Les acteurs du développement local, seront réunis les jeudi et vendredi prochain, dans le cadre de la conférence internationale sur les entreprises sociales et la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Cet événement annuel est organisé depuis 2018, par le ministère du développement à la base en collaboration avec la coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ), l'ambassade des États Unis et le groupe Ecobank-Eti. Il va permettre aux participants, à en croire les initiateurs, d'échanger sur l'entrepreneuriat social, un modèle d'organisation qui a le vent en poupe, et qui répond aux nouvelles exigences nées des problèmes sociaux, économiques et territoriaux, afin non seulement d'éveiller les consciences, mais aussi de forger les bases de la société de demain.

Cette quatrième édition a pour thème : « *Entrepreneuriat social : levier d'actions pour dynamiser la création d'emploi dans les collectivités locales* » et se tiendra en mode vir-

tuel, à cause des mesures restrictives contre le coronavirus. D'éminents panelistes nationaux et étrangers (élus locaux, acteurs et professionnels du développement local) vont intervenir pendant les deux jours sur les thématiques suivantes : *Entreprises sociales et la RSE : levier d'insertion économique et socioprofessionnelle dans les collectivités locales ; Relance et création d'emplois à l'ère post Covid-19 : un nouveau challenge pour les entreprises à impact* *Coopératives agricoles : un atout pour la pérennité de l'agriculture et la création d'emploi dans les collectivités locales ; Comment construire un écosystème favorable à la création d'activités de l'ESS dans les collectivités locales ? ; Comment mobiliser les ressources pour la création et le développement de projets ESS dans les collectivités locales ?*

Il sera question pour les participants de discuter de la nouvelle forme d'entreprendre dans les collectivités locales qui fait preuve d'un dynamisme certain, à la fois par sa capacité à créer et à maintenir des em-



Mme Myriam Dossou-d'Almeida, ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, a déclaré que la conférence internationale sur les entreprises sociales et la RSE, est un événement annuel organisé au Togo avec la participation d'institutions et d'experts engagés, pour informer et communiquer autour des opportunités d'emplois et de richesses générées par l'économie sociale et solidaire, en mettant en valeur sa contribution au développement économique. Les deux premières éditions tenues en 2018 et 2019 ont permis la création du Centre de ressources en entrepreneuriat social et économie sociale et solidaire (CeRES/ESS), la mise en place d'un programme de mentorship en faveur des entre-

preneurs sociaux et l'entame d'un processus d'élaboration d'une loi-cadre en faveur des entreprises sociales au Togo. Ces initiatives interviennent dans un contexte marqué par la volonté de faire du Togo, « *le hub de l'entrepreneuriat social en Afrique de l'ouest* ». Dans cette dynamique la troisième édition de la conférence tenue les 29 et 30 juin 2020, a permis au Togo d'être éligible au programme triennal de l'Agence française de développement pour l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire. En effet, s'appuyant sur la deuxième édition de la conférence



Projet EJV

L'Anadeb et ses partenaires en atelier bilan sur les activités liées au projet EJV

Etonam Sossou

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) est en atelier bilan à partir de ce 13 septembre 2021* en présence de ses partenaires et parties prenantes pour le point de ses activités des trimestres 2 et 3.

Durant les trois (3) premiers jours à l'hôtel Green Members Klub (région Maritime) l'atelier bilan sera consacré aux activités du projet d'opportunités d'Emploi pour les jeu-

nes vulnérables (EJV).

Il s'agira pour le personnel de l'Anadeb et de ses partenaires de faire le bilan des activités du projet EJV au premier jour, de faire une sortie de terrain au deuxième jour, et enfin au troisième jour d'échanger sur les enjeux et défis du trimestre prochain. À noter que le projet EJV vise à toucher 14 000 jeunes (hommes et femmes) togolais âgés de 18 à 35 ans en situation de pauvreté et/ou de vulnérabilité issus de 200 villages différents, dans 150

cantons.

Le projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV), initié par le Gouvernement togolais et financé par la Banque mondiale est piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb). Il a pour objectif général de fournir des opportunités de génération de revenus aux jeunes pauvres et vulnérables ciblés du Togo. Le financement dédié au projet s'élève à 15 millions de dollars US, soit 9 milliards de francs CFA.

Avec l'accompagnement de l'Unité technique café-cacao (UTCC)

Le prometteur marché du poivre de Dzogbégan

D'un rendement annuel de 3 à 4 tonnes sur 1,5 hectare de superficie, la culture du poivre au Togo prend de l'ampleur et fait la fierté de beaucoup de producteurs sur des marchés comme la France et l'Allemagne. Avec l'accompagnement de l'Unité technique café-cacao (UTCC) qui multiplie les plants de poivriers qu'elle met à la disposition des producteurs et des moines de Dzogbégan pour plus de production.

La culture du poivre, selon le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, a été introduite au monastère de Dzogbégan, dans la région des Plateaux en 1965. Les moines produisent la variété (*Piper nigrum*) sur 1,5 ha pour un rendement de 3 à 4 ton-

nes par an. Ils ont comme marchés : le marché national, la France, l'Allemagne. Aujourd'hui beaucoup de producteurs embrassent cette filière qui prend de l'ampleur.

Le poivre noir (*Piper nigrum*) forme une liane persistante, une plante grimpante vivace à tiges ligneuses pouvant atteindre 4 mètres et plus dans son environnement d'origine. Les feuilles persistantes vert foncé, d'une dizaine de centimètres de long, sont alternes, ovales, cordiformes, coriaces, épaisses et fortement nervurées. Cette plante est cultivée dans la zone tropicale pour ses baies qui donnent une épice (matière organique d'origine végétale) odorante ou piquante, que l'on utilise pour assaisonner les plats. Les baies de poivre succèdent

aux fleurs et mettent plusieurs semaines à mûrir ; d'abord vertes, elles passent à l'orange puis au rouge, renseigne le ministère de l'Agriculture.

Le poivre, selon les études, augmente la production de salive, les sécrétions gastriques et l'activité des enzymes pancréatiques. Comme toutes les épices, il parfume les plats et limite ainsi l'utilisation de sel, qui favorise l'hypertension. Et il agit aussi sur les graisses, qui ralentissent la digestion. Avec cet inconvénient que sa surconsommation est déconseillée aux personnes sujettes aux hémorroïdes ou aux brûlures d'estomac car, il peut être irritant.

Source : Ministère de l'Agriculture.



Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°659 de LOTO KADOO du 06 Août 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 660^e tirage de LOTO KADOO sans bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°664 de LOTO KADOO du 10 septembre 2021

Numéro de base					Numéros bonus	
68	46	35	85	08	41	20

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°215 DE LOTO Sam du 07 Août 2021

Le tirage N°216 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 15 Août 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est exclusivement à Lomé que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés.

Ainsi à LOME, la LONATO a recensé deux lots de 1.000.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA, ont été gagnés sur les points de vente 60223 et 90134.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°220 de LOTO SAM du 11 - 09 - 2021

Numéro de base				
07	58	78	21	57



Togocom

**VÉRIFIE TON IDENTITÉ ET FAIS TA
RÉGULARISATION DEPUIS CHEZ TOI !
APPELLE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

